



Une rentrée riche en projets





La période estivale a fait place à une rentrée chargée et riche de projets dans la continuité de ce que je vous annonçais dans notre numéro du mois de mai. Je m'autorise à penser que le plus gros de la crise sanitaire est désormais derrière nous et que la vie normale va enfin pouvoir reprendre son cours.

J'ai une pensée particulière pour les entreprises, artisans et commerces de notre territoire qui ont été lourdement impactés depuis dix huit mois et qui ont dû faire preuve d'inventivité et de courage pour maintenir leurs activités.

Cinq pages de votre magazine sont ainsi consacrées à l'action de la Thelloise en matière de développement économique qui constitue l'une des priorités de mon mandat et de celui de l'équipe que j'ai l'honneur et le plaisir de conduire. Notre territoire est doté d'un potentiel indéniable et son attractivité naturelle aux portes de l'Île-de-France nous oblige en effet à l'excellence.

Nos efforts portent déjà leurs fruits et l'action du service économique de la Thelloise, service qui s'est structuré récemment, se mesure déjà aux réalisations qui en découlent.

Les relations avec les acteurs économiques se développent, le partenariat avec les chambres consulaires, les missions locales et les structures d'accompagnement à la création d'entreprise s'est renforcé.

Pour autre exemple, les travaux d'aménagement d'une nouvelle zone d'activité de 9 643 m², située à Neuilly-en-Thelle, et proposant des terrains de petite taille facilitant l'implantation de TPE ou petites PME ont démarré.

La commercialisation des quatre lots de cette zone est quasi finalisée. Durant le printemps et l'été, l'accent a également été mis sur l'entretien paysager, la réfection des voiries et la réalisation d'aménagements visant à sécuriser les circulations sur un certain nombre de zones d'activités.

Citons notamment Noailles, Sainte Geneviève, Novillers-les Cailloux ou encore Chambly (zones des Pointes et des Portes de l'Oise).

Ces actions de terrain se poursuivront en 2022 avec notamment la réalisation par le SE 60 d'un audit sur l'état de l'éclairage public en vue de la mise en place d'un plan pluriannuel de modernisation ; économies d'énergie et transition écologique obligent.

Et c'est justement dans le cadre de notre action en faveur de la préservation de l'environnement que nous signerons nous poursuivrons également la réalisation de notre PCAET (Plan Climat Air Energie Territoriale) dont l'objectif est de matérialiser l'ambition de la Thelloise, d'atténuer le changement climatique, de développer les énergies renouvelables et de maîtriser la consommation d'énergie. La rentrée signe également le retour et le développement des ateliers à destination du grand public visant à réduire les déchets.

En matière d'aménagement de l'espace, j'ai souhaité inscrire la révision de notre SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) dans le cadre de la réforme portant sur la modernisation de cet outil de planification, en tenant compte également de l'entrée de la commune d'Ansacq dans notre périmètre, à compter du 1^{er} janvier 2022.

Enfin, s'agissant des mobilités, vous aurez noté que le prestataire en charge du service du Pass Thelle Bus a changé, sans que le service en soit perturbé. Il sera doté d'un arrêt supplémentaire à Chambly pour desservir la nouvelle maison de santé. Des possibilités élargies de réservation et d'achat de vos tickets seront proposées.

*Bonne reprise à tous !
Toujours à vos côtés,
Pierre Desliens*

Pour toutes informations et questions, les élus et les services de la Thelloise demeurent à votre disposition. Vous pouvez également trouver les informations qui vous intéressent sur www.thelloise.fr et nous suivre sur les réseaux sociaux (facebook, twitter et instagram).



Retour sur la 1ère conférence des maires de la CCT le 4 octobre 2021

Fort de sa conception d'une intercommunalité partagée, et conformément aux dispositions de la loi Engagement et Proximité, le président Pierre DESLIENS a invité les 40 maires de la CCT à participer à la première conférence des maires de son mandat, le 4 octobre dernier à la salle polyvalente de Puiseux-le-Hauberger.

Étaient également conviés les 8 vice-présidents et les deux conseillers communautaires délégués. Les sujets abordés y étaient fort nombreux à l'image de la rentrée chargée de votre intercommunalité.

Il a notamment été fait un point sur l'activité en matière de développement économique, le projet de dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme mais également sur la révision du SCOT ou l'état d'avancement du Programme Local de l'Habitat (PLH) et du Plan Climat Air Energie Territoriale (PCAET). L'entrée de la commune d'Ansacq programmée au 1^{er} janvier 2022 a également fait l'unanimité. Chaque maire disposant d'une voix, quelle que soit la taille de sa commune, a pu s'exprimer et être pleinement

informé des dossiers en cours et à venir. En tant que garante de l'équilibre territorial, du respect de la souveraineté des communes, du partage des décisions et de la recherche du plus large consensus, la conférence des maires se réunira dès que nécessaire.

Un mode de gouvernance en cohérence avec l'ambition du territoire communautaire !



La commune d'Ansacq rejoint la Thelloise

La commune d'Ansacq (283 habitants), dont le maire est madame Christine MARIENVAL appartenait à la Communauté de communes du Clermontois depuis 2005. Depuis plusieurs années, la commune souhaite quitter le Clermontois pour rejoindre la Communauté de communes Thelloise.

La commune nous rejoindra au 1^{er} janvier 2022, si d'ici cette date toutes les étapes sont franchies avec succès. Le conseil municipal d'Ansacq a délibéré le 8 septembre 2021 pour officialiser sa demande. Les deux conseils communautaires de la Communauté de communes du Clermontois et de la Communauté de communes Thelloise ont délibéré à leur tour en septembre pour donner suite à cette intégration. Ensuite les communes de chacune de nos Communautés disposent d'un délai de trois mois pour donner leur position (accord ou refus). A l'issue, le préfet prendra un arrêté pour acter la décision. La communauté de communes Thelloise sera ainsi composée de 41 communes et comprendra 62 008 habitants. Nous souhaitons dès à présent la bienvenue aux Ansacquoises et aux Ansacquois.

La CCT en soutien du centre de vaccination de Chambly



La Communauté de communes Thelloise a participé au financement du centre de vaccination mis en place par la commune de Chambly de mars à septembre 2021, ce centre ayant permis la vaccination de plus de 13 000 personnes de notre territoire.

Le montant de la participation communautaire s'élevait à 42 % des frais de fonctionnement du centre.

A compter du 7 septembre, si vous souhaitez vous faire vacciner, il conviendra de vous rendre à la maison médicale de Chambly, 120 rue Raymond Joly.

RDV sur Doctolib.fr ou au 01 39 37 27 17

ERRATUM - Une erreur s'est glissée dans le Mag Thelloise N°10 - page 9 : La bonne adresse de l'Atelier des artistes est le 301 Rue des Croisettes à Ponchon.



Pierre DESLIENS, Président de la Communauté de communes Thelloise, Thérèse-Marie DESCATOIRE Vice-Présidente en charge de l'ATTRACTIVITE TERRITORIALE, Laurent RIGAUD, Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-France, Zéphyrin LEGENDRE, Vice-Président et Président de la délégation Oise, Thierry DECRAMP, Membre de la commission territoriale de Creil-Nogent

La Communauté de communes Thelloise soutient ses entreprises, ses artisans et ses commerçants

Ils sont conclus depuis plusieurs années avec pour objectif d'accompagner les entreprises du territoire.

Les partenariats entre la **Communauté de communes Thelloise** (CCT) et la **Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise** (CCIO) d'une part et avec la **Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-France** (CMA HDF) d'autre part, ont été reconduits pour l'année 2021, en juillet dernier.

Les signatures de ces conventions ont fait l'objet de moments d'échanges conviviaux.

La signature des conventions de partenariat avec la CCI et la CMA HDF, souhaitées par notre Conseil Communautaire, traduit la volonté forte de soutenir les entreprises du territoire surtout en cette période compliquée du fait de la crise sanitaire.

Cette convention aura pour but d'accompagner :

- A la création d'entreprise, les porteurs de projets
- Dans leur développement : les artisans, les entreprises industrielles, et commerçants



Un accompagnement qui se veut complet et qui pourrait donc ouvrir des perspectives à un certain nombre d'entrepreneurs thellois. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à vous rapprocher du service de développement économique, porte d'entrée pour les entreprises et porteurs de projets, celui-ci peut vous accueillir, vous informer, et vous orienter en fonction de vos besoins.

Contact : 03 44 26 99 50 ou contact@thelloise.fr

Visite d'entreprise - France Alu Film

Le 27 septembre 2021, la Communauté de communes Thelloise est venue à la rencontre de l'entreprise France Alu Film à Sainte-Geneviève.

Madame Thérèse-Marie DESCATOIRE, Vice-Présidente en charge du développement économique, de l'emploi et du tourisme et Monsieur Pierre DESLIENS, Président de la Communauté de communes Thelloise, étaient présents lors de cette rencontre.

France Alu Film fabrique et distribue des films étirables et aluminium en bobines, pour contact alimentaire. Leurs produits sont fabriqués en France sur leur site de Sainte-Geneviève ou issus d'une sélection rigoureuse, prioritairement au sein de l'UE, dans le respect de la réglementation. Une belle rencontre avec une entreprise industrielle de notre territoire qui emploie 13 salariés.



Remise de 15 Chartes Qualité aux artisans méritants de la Thelloise



Le 30 septembre dernier, la remise des Chartes Qualité de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Oise (CMA) s'est tenue au siège de la Communauté de communes Thelloise.

Cette soirée a permis de mettre en lumière nos artisans méritants.

Conçue comme un outil de développement, la Charte Qualité® développée par les CMA, encourage les entreprises volontaires à s'améliorer grâce à un accompagnement cohérent et progressif et les engage à toujours mieux satisfaire leur clientèle.

Cette distinction récompense la qualité de leur travail et la constance de leur investissement auprès de leur clientèle. Nos communes et notre intercommunalité se félicitent d'avoir de tels acteurs sur le territoire. Leur présence participe de notre attractivité pour l'accueil de nouvelles entreprises, mais aussi de nouveaux habitants qui, en venant habiter sur la Thelloise, trouveront à la fois un territoire préservé de l'urbanisation galopante, un territoire dynamique et fort d'une offre de services et de commerces de proximité conséquente... Nous leur adressons donc nos plus sincères félicitations pour l'obtention de ces chartes.

Remise de prix à Sainte-Geneviève



Pierre DESLIENS, Président de la CC Thelloise ; Stéphanie LECLERC, Maître Artisan Fleuriste ; Thierry DESHAIES, Président de la Commission Territoriale CMA ; Thérèse-Marie DESCATOIRE Vice-Présidente CC Thelloise, Daniel VEREECKE, Maire de Sainte-Geneviève

Dans cette période si particulière de crise sanitaire, les artisans n'ont pas été épargnés. Nous sommes par conséquent d'autant plus fiers de la réussite de l'un de nos artisans du territoire. Madame LECLERC, fleuriste à Sainte-Geneviève qui est parvenue à atteindre la plus haute distinction dans l'artisanat, celle de Maître Artisan, délivrée par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA).

Nous sommes aussi heureux de souligner ici son ancrage fort dans notre région, via notamment sa collaboration avec les gardes forestiers de la Forêt de Chantilly afin de récupérer des éléments pour ses compositions ou son attention portée à ses fournisseurs de l'Oise. Pour l'occasion, la Communauté de communes Thelloise et la CMA étaient présentes à Sainte-Geneviève, le 2 septembre dernier, pour la remise de son prix à Mme Leclerc. Nous lui renouvelons toutes nos félicitations.

Dites-le avec un biscuit... découvrez la biscuiterie de Neuilly : Vous avez un message »

Le service développement économique de la Communauté de communes Thelloise a rencontré une jeune entrepreneuse dynamique du territoire en septembre dernier. Elle est revenue sur la genèse de son projet et ce qu'elle propose aujourd'hui.

Comment avez-vous eu l'idée de votre entreprise ?

Cela a commencé, il y a un peu plus de 6 ans. L'idée m'est venue en observant les cadeaux que les enfants font aux maîtresses à la fin de l'année. Pour ma part, je ne souhaitais pas offrir des fleurs ou des chocolats, je voulais que mes enfants préparent quelque chose par eux-mêmes, comme un gâteau ou une création manuelle. Ainsi une année, j'ai testé la réalisation de biscuits « faits maison » avec un message personnalisé tamponné dans la pâte. A l'époque, j'avais posté une photo sur Instagram, et celle-ci a rapidement eu du succès auprès de mes amies et des professeurs des écoles. J'ai donc testé plusieurs recettes de pâtes sablées, pour trouver le bon équilibre entre le visuel et le goût du biscuit. Puis pendant plusieurs mois, j'ai travaillé sur le concept, comment vendre, emballer et les envoyer. Enfin, je me suis lancée.

Comment produisez-vous les biscuits ?

Tous les biscuits sont produits ici dans notre laboratoire à Neuilly-en-Thelle. Nous avons plusieurs parfums : nature avec une pointe de sel, spéculos, cacao, noisette, citron, framboise, et un salé oignon. Cette gamme de saveurs, s'est développée petit à petit. Tout est fabriqué à la commande via notre site internet et uniquement de manière artisanale. Une attention particulière a été apportée à la sélection de nos fournisseurs sur l'origine de nos ingrédients, avec une forte volonté de privilégier les circuits courts. Par exemple, nous nous fournissons au Moulin de Chambly pour la farine, les œufs sont de l'Oise, le sucre est issu de la région Hauts-de-France, le beurre est normand.



Pourquoi avoir choisi Neuilly-en-Thelle pour vous installer ?

J'habite à Neuilly-en-Thelle, et j'avais envie de développer une activité économique dans ma Ville.

Quels sont vos projets pour la suite ?

Malgré cette période de crise sanitaire qui apporte beaucoup d'incertitude, nous avons prévu pour les fêtes de fin d'année, une période importante, des coffrets et des décorations spécifiques. De plus, nous travaillons à de nouveaux parfums notamment pour étendre notre gamme de produits salés.

Enfin, notre clientèle est assez équilibrée entre les particuliers et les entreprises. Néanmoins, nous souhaitons travailler de manière plus importante avec les cafés hôtels restaurants avec des minis biscuits tamponnés du logo du client, à servir avec le café ou pour l'accueil en chambre dans les hôtels.

Développement économique : Point sur les travaux d'entretien



Par ailleurs, le chemin qui relie la zone d'activité de la Petite Campagne et la rue des Entreprises a dû être réhabilité et fermé grâce à la pose de barrières. En effet, de nombreux passages de véhicules ont été constatés et ont dégradé la structure du chemin qui n'était pas prévue pour accueillir autant de circulation. Pour la sécurité de tous, les pompiers disposeront rapidement des passes permettant l'ouverture de ces barrières.

Enfin, outre l'entretien régulier des espaces verts réalisés par l'équipe Patrimoine de la Communauté de Communes, des aménagements, notamment un curage des noues ont été réalisés afin de favoriser l'évacuation des eaux en cas de forts orages et la sécurisation de la borne à verre, ont été effectués. A l'automne, la réhabilitation de cet espace économique devrait être finalisée avec le changement d'un certain nombre de candélabres détériorés par des conducteurs peu respectueux des équipements publics.

Au total, ce sont donc plus de 55 000 Euros (hors éclairage public) qui ont été investis par la collectivité pour l'amélioration du fonctionnement de cette zone et pour le renforcement de son image.

À Chambly

En début d'année, la Communauté de communes était intervenue sur des réfections de voirie au niveau des rues Newton et Edison sur la zone d'activités des Portes de l'Oise.

Fin août, une opération d'élagage de grande ampleur a aussi été entreprise faisant suite aux conséquences d'un printemps et d'un été particulièrement pluvieux. Elle s'est poursuivie tout le mois de septembre. Après cette intervention conséquente, des interventions régulières d'entretien des espaces verts (taille, tonte...) vont être programmées.



À venir

D'autres aménagements et travaux sont prévus et vont continuer dans le courant de l'automne et début 2022. Peuvent être cités notamment le changement de l'ensemble des candélabres sur la zone d'activité d'Ercuis et la réfection de la voirie à la Mare d'Ovillers à côté de l'entreprise Scintelle...



Point sur les travaux d'entretien

La Communauté de communes investit pour offrir un cadre idéal de fonctionnement aux entreprises de ses zones d'activités.

Comme évoqué dans le précédent Mag' de la Thelloise, en cette année 2021, la Communauté de communes souhaite renforcer l'entretien de ses zones d'activités afin que les entreprises, qui y sont implantées, bénéficient des meilleures conditions. C'est ainsi qu'avait notamment été mis en avant l'entretien des espaces verts sur la ZAE des Pointes à Chambly.

Cet été, l'action de la CCT s'est poursuivie avec de multiples interventions pour que ces espaces restent agréables pour y travailler, y accueillir ses clients et y consommer. Ils doivent aussi permettre, dans certains cas, de renforcer leur fonctionnalité.

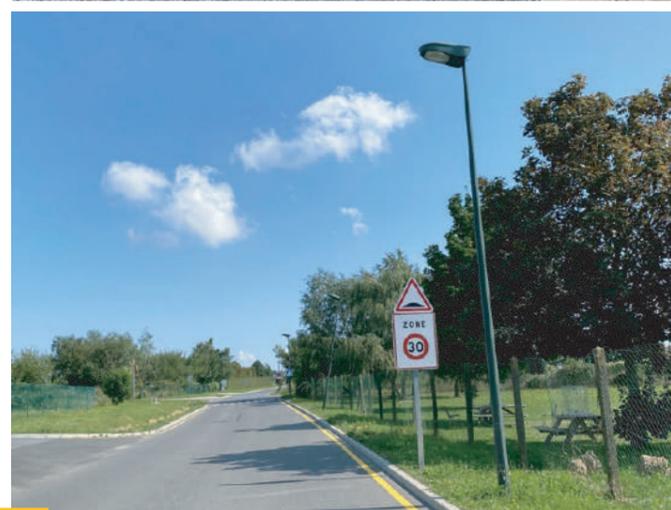
À Noailles

Ainsi, début juillet, sur Noailles, c'est tout l'enrobé d'une partie de la chaussée, à l'entrée de la zone d'activité, qui a été refait. Ainsi, pour ces 120 mètres linéaires, ce sont près de 28 000 Euros ont été investis par la collectivité.

À Novillers-les-Cailloix et Sainte-Geneviève

De mi-juillet à fin août, des aménagements conséquents ont été également réalisés sur la zone de Novillers-Sainte Geneviève. Les deux objectifs principaux sont : faciliter la circulation sur site en supprimant le stationnement anarchique et limiter la vitesse qui rendait cette zone très dangereuse notamment pour les piétons.

Ainsi, des interdictions de stationner ont été matérialisées sur l'espace public, via la pose de bandes jaunes et de panneaux. Afin de limiter les risques d'accident du fait d'une vitesse excessive, celle-ci a été limitée à 30 km/h sur l'ensemble de la zone (Rues des Entreprises et de l'Épinette). Afin de permettre le stationnement en toute sécurité, des places, dont une pour les poids-lourds, ont été créées rue de l'Épinette.





Financés par la Communauté de communes, les travaux d'aménagement d'une nouvelle zone d'activité de près d'un hectare, située à Neuilly-en-Thelle dans la continuité des zones d'activités existantes, sont en train de démarrer.

La voie d'accès à ce nouvel espace devrait être terminée d'ici la fin d'année. 4 lots de surface moyenne (626 à 3 160 m²), proposés à l'achat, permettront l'accueil d'entreprises avec des activités diverses. La commercialisation y est quasi terminée. L'objectif de la Communauté de communes sur cette zone est de favoriser le parcours résidentiel de ses entreprises, de permettre leur développement et la création d'emplois nouveaux.

Le montant prévisionnel des travaux d'aménagement est d'environ 145 000 € HT. La Communauté de communes Thelloise a déposé un dossier de demande de subvention à l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour ce projet. Il a été retenu et c'est donc 40% des dépenses HT du coût prévisionnel des travaux qui devraient être pris en charge par l'Etat, à savoir près de 58 000 Euros.

La demande des entreprises de l'intercommunalité mais aussi des territoires limitrophes, pour l'acquisition de terrains est forte. Il est donc essentiel que la Communauté de Communes continue sa politique volontariste en termes d'aménagement économique.

Des espaces aménagés sont aujourd'hui disponibles sur Noailles et d'autres devraient l'être à moyen terme sur Neuilly-en-Thelle. Par ailleurs, pour faciliter le rapprochement entre l'offre et la demande de locaux à vocation économique, le service du développement économique de la Communauté de communes est en train de créer une bourse aux locaux.

Pour tout renseignement complémentaire Tél.03 44 26 99 50

Zoom sur «Les Pêcheries du Thelle» à Sainte-Geneviève

Depuis le 3 septembre, la commune de Sainte Geneviève s'est enrichie d'un nouveau commerce. Nous sommes allés interviewer Monsieur Fabrice CAPPE. Une belle rencontre.

Comment avez-vous découvert et appris le métier de poissonnier ?

J'ai débuté ma carrière de poissonnier en 2009. Ancien électricien en reconversion, j'ai acquis mon expertise sur le terrain au fil des années. J'ai beaucoup travaillé sur les marchés notamment celui de Saint-Denis, le plus gros d'Île-de-France, mais aussi le marché de Persan, de Saint-Brice-sous-Forêt, où je continue toujours mon activité. Aujourd'hui, je ne suis plus présent au marché de Saint-Denis, car j'ai souhaité ouvrir ma boutique à Sainte Geneviève, en famille avec mon fils et ma compagne.

Quel est le circuit d'approvisionnement de vos poissons ?

Le circuit est principalement de Rungis. Nous allons tous les jours entre 2 h et 3 h du matin faire notre sélection de poissons, sauf le lundi et le dimanche jour de repos. Nous avons pour ambition de varier tous les jours notre sélection pour proposer à notre clientèle des produits différents. L'idée est de pouvoir présenter un poisson différent par jour et au meilleur prix.



Les Pêcheries du Thelle - 73 RN 1, 60730 Sainte-Geneviève - 03 44 47 19 73

Pourquoi avoir choisi Sainte-Geneviève pour vous installer ?

Nous avons eu une belle opportunité avec un local commercial le long de la route nationale. Nous avons effectué des travaux importants dans la boutique afin de pouvoir proposer un bel espace de vente à nos clients.

Comment se passent vos débuts et quels sont vos projets pour la suite ?

Nous avons ouvert le vendredi 3 septembre 2021. Nous sommes heureux de voir que la clientèle est au rendez-vous. Avec l'aide de mon fils, nous animons une page Facebook pour notre boutique où nous présentons nos différents arrivages en boutique. Nous avons plusieurs projets pour la suite, notamment de développer une activité de traiteur avec par exemple de la paëlla maison ou des plateaux de fruits de mer. Nous souhaitons enfin développer les circuits courts avec l'achat directement à des pêcheurs bretons.

Mobilités

Le Pass Thelle Bus



Depuis le 1er septembre 2021, le réseau Pass Thelle Bus a changé de prestataire.

Suite au renouvellement du marché public (pour l'exploitation du service public de transport collectif de personnes à la demande et régulier), la Communauté de communes Thelloise a retenu la société Compagnie Francilienne du Transport et de la Mobilité (CFTM), **le Pass Thelle Bus**.

CFTM, filiale de RATP Dev, située à Montataire, est une entreprise spécialisée dans le transport de voyageurs en lignes régulières, en transport à la demande et assure également des transports sur-mesure, pour les collectivités locales, les institutions publiques et les entreprises.

Elle dispose en outre d'un matériel récent, équipé pour fournir un service sécurisé et confortable, ainsi que d'équipes formées et encadrées afin de garantir le meilleur niveau de conduite et de service aux voyageurs.

Le fonctionnement du réseau sera identique. Mêmes destinations, mêmes horaires !

Des nouveautés, depuis le 1^{er} septembre 2021, pour l'achat et le règlement de vos titres de transport :

- Réglez, auprès du conducteur, par carte bancaire.
- Achetez et validez directement vos titres de transport unitaires et carnets de 10 tickets via un QR code à bord des véhicules avec votre smartphone grâce à l'appli mticket Oise.
- Rechargez via la E-Boutique votre Pass Oise Mobilité
N.B : Il sera toujours possible d'acheter vos titres auprès des conducteurs et de régler en espèces ou par chèque.



VOTRE MOBILITÉ SANS CONTACT

NOS SOLUTIONS POUR VOUS ACCOMPAGNER

NOUVEAU ! Appli mTicket Oise

Achetez et validez votre titre avec votre mobile

e-boutique

Rechargez votre Pass sur oise-mobilite.fr



Travaux de la période estivale sur les voiries communautaires

<p>ÉTÉ 2019</p> <p>Revêtement en Gravillonnage</p> <p>Voie communautaire</p> <p>Axe entre Mesnil en Thelle et Chamby</p> <p>Coût : 81 000,00 € TTC</p>	<p>ÉTÉ 2020</p> <p>Revêtement en enrobé coulé à froid (ECF)</p> <p>Voie communautaire</p> <p>Axe Pierrepont (Ponchon) et la RD1001</p> <p>Coût : 56 000,00 € TTC</p>	<p>ÉTÉ 2021</p> <p>Revêtement en Gravillonnage</p> <p>Voie communautaire</p> <p>Axe Novillers les Cailloux et la RD1001</p> <p>Coût : 24 000,00 € TTC</p>
--	--	---



SCoT

L'arrêt du projet de Schéma de Cohérence Territoriale avait été approuvé par le conseil communautaire le 15 avril 2021. Toutefois, en raison de l'entrée d'une nouvelle commune au sein de notre Communauté de communes au 1^{er} janvier 2022 (commune d'Ansacq) la décision a été prise de stopper la procédure de révision et de retravailler le Schéma. L'arrêt de la procédure est également l'occasion d'intégrer une réforme de modernisation des SCoT (ordonnance 2020-744 du 17 juin 2020).

Cette décision entraîne le report de l'enquête publique qui était initialement prévue au mois de septembre 2021. Les travaux d'actualisation du SCoT sont estimés à environ 12 mois.

Inauguration du Méthaniseur de Neuilly-en-Thelle

Le vendredi 1^{er} octobre dernier ; Monsieur DESLIENS, Président de la Communauté de communes, accompagné de la Vice-Présidente en charge de l'Aménagement Mme SERRA et de la Vice-Présidente en charge du Développement Economique Mme DESCATOIRE se sont rendus à l'inauguration de la première unité de Méthanisation du territoire de la Communauté de communes Thelloise.

Messieurs Baptiste MEZONNIAUD et Guillaume DEBLOCK, fondateurs de l'entreprise Thelle Bio-énergie ont fait le choix audacieux d'investir dans ce type de production d'énergie renouvelable sur notre territoire.

Il nous faut continuer dans cette voie car la filière de méthanisation agricole offre d'importantes opportunités qui correspondent aux objectifs nationaux de réduction de la consommation énergétique et de développement des énergies renouvelables qui seront pris en compte dans le Plan Climat Air Energie Territorial que la Communauté de communes est en train de mener.



L'Aire d'Accueil des Gens du Voyage

Les travaux d'aménagement de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage de la Communauté de communes Thelloise située au lieu-dit Le Sapin à Chambly s'achèvent. Ces derniers ont pris du retard en raison de la pénurie actuelle de matériaux.

Conformément au Schéma départemental pour l'accueil des Gens du Voyage, cette aire est dotée de 30 places. Elle ouvrira dans le courant du mois d'octobre 2021. La gestion du site a été confiée à une entreprise spécialisée, DM Services, qui assurera le gardiennage sur place et veillera à l'accueil des familles, l'encaissement des règlements et l'entretien au quotidien du site.

L'inauguration des lieux est prévue courant octobre, en présence de Madame la Préfète Corinne ORZECOWSKI, de Monsieur le Sous-Préfet Jean-Charles GERAY, des conseillers départementaux, Madame Frédérique LEBLANC, Monsieur Bruno CALEIRO et de Monsieur Pierre DESLIENS, Président de la Communauté de communes Thelloise.



+ d'infos sur www.thellebioenergie.fr



FICHE N°3 J'EDIFIE OU MODIFIE UNE CLOTURE SUR RUE ET/OU EN LIMITES SEPARATIVES

QUEL DOCUMENT DOIS-JE REMPLIR ?
DECLARATION PREALABLE
CERFA n° 13703*07 OU 13704*07
à télécharger sur <https://www.service-public.fr/>

DELAI D'INSTRUCTION ➤
1 mois : hors du périmètre d'un monument historique
2 mois : dans le périmètre d'un monument historique



MON PROJET RESPECTE-T-IL LES DISPOSITIONS IMPOSEES DANS LES ARTICLES 5 OU 11 (SUIVANT LA REDACTION) DU REGLEMENT DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE MA COMMUNE ?
Il peut être consultable sur le géoportail de l'urbanisme (www.geoportail-urbanisme.gouv.fr), sur le site internet de la commune ou à défaut, en commune directement.

ATTENTION, CERTAINES REGLES DEPENDENT EGALEMENT :
D'UN REGLEMENT DE LOTISSEMENT (si moins de 10 ans) ou D'UN CAHIER DES CHARGES DE COPROPRIETE, ET DES ARTICLES DU CODE CIVIL, notamment les 647 (DROIT DE SE CLORE), 663 (HAUTEUR) et 670 à 673 (PLANTATIONS)

Documents à fournir

- ✓ **CERFA** : à compléter, dater et signer. Ne pas oublier également de compléter, dater et signer la feuille des taxes, même si la surface taxable créée est de 0m². Ne pas oublier d'indiquer dans le descriptif du projet tous les matériaux et teintes utilisés, la finition de l'enduit si c'est un mur recouvert.
- ✓ **DP1** : un plan de situation à l'échelle de la commune, mentionnant le nom des rues et pointant la parcelle concernée par le projet (<https://www.geoportail.gouv.fr/carte>).
- ✓ **DP2** : un plan de masse de l'unité foncière coté et à l'échelle avant et après travaux et y matérialiser l'implantation du projet (édification ou modification de clôture).
- ✓ **DP4** : un plan d'élévation coté et à l'échelle avant et après travaux. Ne pas oublier de préciser toutes les côtes de hauteur (murs, murets, palissade, haies végétales, grillages ainsi que celles des piliers et éventuellement du portail et portillon...).
- ✓ **DP5 ou DP6*** : un document graphique (type photomontage) permettant d'apprécier l'insertion du projet dans son environnement,
- ✓ **DP7 et DP8*** : des photographies permettant de situer le terrain dans l'environnement proche et dans le paysage lointain (à l'intérieur de la parcelle et depuis la rue par exemple),
- ✓ **DP11*** : une notice faisant apparaître tous les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux.

* Si le projet est situé dans le périmètre des monuments historiques et/ou visible depuis la voie publique

Nombre de dossiers (CERFA + plans) à déposer en mairie

- 4 exemplaires (3 pour la commune, 1 pour le service instructeur)
- ou
- 5 exemplaires si votre projet se situe dans le périmètre d'un monument historique (se renseigner en mairie ou consulter <https://monumentum.fr/oise-d-60-carte.html>)

IL EST CONSEILLE D'EN GARDER UN EXEMPLAIRE POUR SOI EN PLUS

MON PROJET EST ACCEPTE, QUE DOIS-JE FAIRE ?

Il devra être installé sur le terrain, pendant toute la durée du chantier, un panneau visible de la voie publique décrivant le projet. Le modèle de panneau, conforme aux prescriptions des articles A.424-15 à A.424-19 du Code de l'Urbanisme, est disponible dans la plupart des magasins de matériaux.

Dans le cas d'une clôture sur rue avec création d'un nouvel accès véhicule, se renseigner en mairie pour obtenir l'autorisation d'installation d'un bateau sur le domaine public et convenir de sa prise en charge financière.

Dans le cas d'une clôture sur rue, une autorisation d'occupation temporaire du domaine public devra être obtenue pour la durée du chantier, si les travaux se déroulent sur le trottoir/voie publique.



Les marchés de collecte sur le territoire de la CCT arrivent à échéance le 27 février 2022. De ce fait, la Communauté de communes Thelloise a travaillé depuis début 2021 sur leur renouvellement. Jean-Jacques Dumortier, Vice-Président délégué à l'Environnement, revient sur le travail réalisé pendant ces quelques mois et le projet de service auquel devra répondre le futur prestataire.



1. M. Dumortier, pouvez-vous nous présenter le contexte dans lequel a lieu ce renouvellement de marché et le travail réalisé ?

Actuellement, la CCT dispose de 3 marchés de collecte issus des deux anciennes collectivités ayant fusionné afin de créer la Communauté de communes Thelloise. Ils arrivent à échéance le 27 février 2022. Nous avons donc amorcé une réflexion, début 2021, dont l'objectif premier est l'optimisation des pratiques de collecte sur le territoire. Nous avons été accompagnés par un bureau d'études dans la réalisation du diagnostic des collectes actuellement en place. Celui-ci nous a également proposé des pistes d'optimisation qui ont été étudiées par un comité de pilotage composé de 12 représentants des communes. L'ensemble des communes a également pu émettre ses souhaits, nous avons donc affiné notre cahier des charges.

2. Quelles sont les évolutions à venir pour le prochain marché ?

L'une de nos volontés est de simplifier la sortie des bacs pour les administrés et de diminuer le nombre de jours d'encombrement des trottoirs par les déchets. Nous demandons donc au futur prestataire de réaliser, autant que possible, la collecte de l'ensemble des déchets (ordures ménagères résiduelles, emballages et papiers et déchets végétaux) sur une seule journée par commune. La collecte des sapins ne sera pas renouvelée, et ce dès janvier 2022, puisque le nombre de sapins collectés est infime par rapport au coût de la collecte.

De plus, en 2021, près de 20% des sapins ont été refusés car ils ne respectaient pas les conditions annoncées, notamment le retrait de la bûche. Les administrés pourront donc déposer leur sapin dans la déchetterie la plus proche de chez eux. Ce sera également le cas de la collecte des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques - D3E (les appareils électroménagers). Ces derniers devront être apportés en déchetterie ou repris par le vendeur, même si l'équipement vous est livré. En effet, chacun d'entre nous paie une écotaxe lors de l'achat d'un D3E qui prend en charge la filière de traitement de ce type de déchets.

Enfin, nous allons expérimenter dans les années à venir, l'implantation de bornes d'apport volontaire pour le verre sur certaines parties de la commune de Chambly.

3. Quid de la communication auprès des administrés ?

La CCT a conscience que les changements précités nécessitent une communication accrue auprès des administrés afin que le ramassage des déchets se déroule au mieux. Deux calendriers seront donc distribués pour l'année 2022 permettant de comprendre facilement les changements apportés. Nous diffuserons également des informations dans le prochain magazine Thelloise, sur notre site internet thelloise.fr et sur nos réseaux sociaux.

Vous avez peut-être déjà eu au téléphone **Isabelle** ou **Virginie**. En effet, ces deux agents administratifs répondent à toute question relative au tri, ou à la collecte des déchets. **Gaëlle** est en charge de la sensibilisation et de la communication sur la prévention, la réduction et la gestion des déchets. Elle participe à la mise en oeuvre du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) du territoire, elle conçoit et anime également des actions de sensibilisation dans les écoles, mairies, foyers ...

Avec leur référente, **Ombeline**, ces agents assurent le lien entre les prestataires et les administrés afin que l'ensemble de la chaîne de tri des déchets se déroule au mieux, qu'ils soient compostés, recyclés ou incinérés.

Le service propose également la vente de composteurs à tarif préférentiel afin de promouvoir le compostage auprès des habitants mais également en pied d'immeuble. Ensemble, nos 4 agents gèrent la dotation des bacs de tri distribués aux communes pour assurer un service de proximité aux habitants.

Faisons connaissance avec Le personnel du Pôle Gestion, Valorisation et Prévention des Déchets de la Communauté de communes Thelloise



Ombeline, Virginie, Gaëlle et Isabelle - Crédit Photo : CC Thelloise

Quelques dossiers de 2021

- La participation au projet du SMDO pour la mise en place du tri dans les administrations et les écoles au cours de l'année
- Le partenariat avec les bailleurs sociaux pour améliorer le tri des emballages et papiers dans les habitats collectifs à partir du mois de juin

- Le nettoyage des bornes d'apport volontaire (collecte du verre) prévu à l'automne
- La révision du PLPDMA qui débutera au 1^{er} janvier 2022
- Le renouvellement des marchés de collecte au 1^{er} mars 2022 : votre magazine vous tiendra informés !

Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) le bilan de l'année 2020

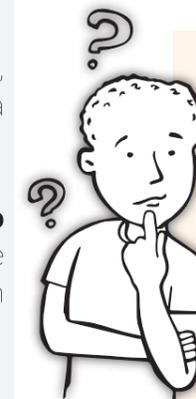


La Communauté de communes Thelloise est engagée dans un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). L'objectif est de réduire de 1% par an la quantité totale de déchets jetés.

Tous les ans, un bilan est réalisé. Pour l'année 2020, marquée par la pandémie de Covid-19, la quantité totale de déchets est de 691 kg/habitant/an. Elle a diminué par rapport à l'année précédente mais reste supérieure à l'objectif annuel de 645 kg/habitant/an. On note quand même une tendance à la baisse de ce ratio. Beaucoup d'actions ont été annulées à cause des mesures sanitaires. De plus, les confinements ont contribué à augmenter les déchets collectés en porte-à-porte mais ont diminué ceux déposés en déchetteries.

L'objectif de fin de programme en 2021, d'atteindre 638 kg/habitant/an, semble ambitieux.

Mais il existe une multitude de gestes simples à réaliser qui permettent de réduire ses déchets dont :



- utiliser un stop-pub (disponible en mairie, à la Communauté de communes ou à réaliser soi-même)
- réparer (www.annuaire-reparation.fr pour trouver un réparateur à côté de chez vous)
- acheter local, en vrac, avec moins d'emballages
- donner une seconde vie aux objets encore en bon état : en les donnant, vendant et en les achetant dans les recycleries, les brocantes, les friperies, les sites et applications de vente et de don
- éviter le gaspillage alimentaire
- composter ses biodéchets

Cela permet de réduire d'un tiers sa quantité d'ordures ménagères et de diminuer aussi la quantité de végétaux du jardin à mettre à la collecte ou à déposer en déchetterie.

CONCOURS

Cuisine les restes !

du 1^{er} au 31 octobre 2021

A gagner

3 lots d'accessoires « zéro déchet » pour la cuisine !

Envoyez-nous votre recette sucrée ou salée avec une photo !
Par courrier ou par mail à gestiondesdechets@thelloise.fr / contact@thelloise.fr

Votre recette doit accommoder les restes de repas ou de préparation (comme les épluchures, etc.)

Règlement consultable à l'accueil de la Communauté de communes Thelloise et sur le site internet

Une info ? ☎ 03 44 26 99 50 | @Gestiondechets_thelloise | gestiondesdechets@thelloise.fr
Communauté de communes Thelloise - 7, avenue de l'Europe - BP 45 - 60530 Neuilly-en-Thelle

Octobre est le mois de l'alimentation avec la semaine du goût (du 11 au 17) et la journée de lutte contre le gaspillage alimentaire le 16.

La Communauté de communes Thelloise propose de conjuguer les deux avec un concours de recettes permettant de cuisiner les restes et/ou les épluchures.

Envoyez-nous votre recette accompagnée d'une photo, entre le 1^{er} et le 31 octobre 2021 par courrier ou par mail à gestiondesdechets@thelloise.fr ou à contact@thelloise.fr

Vous pourrez gagner un des trois lots d'objets « zéro déchet » pour la cuisine. Les recettes pourront aussi être sélectionnées pour réaliser un livret mis à disposition des habitants de la Communauté de communes.

Toutes les informations, dont le règlement du concours, sont disponibles auprès de la CCT ou sur www.thelloise.fr



Le bilan 2020 est consultable à l'accueil de la CCT et sur le site internet : www.thelloise.fr
Plus d'infos dans la rubrique Déchets « Déchets végétaux et compostage » et « Vers le zéro déchet ».

Chaque geste compte !



En avril 2021, la CCT a fêté les 2 ans de la mise en place de l'extension des consignes de tri sur l'ensemble du territoire. Après 62kg/hab/an en 2020, ce sont près de 66 kg/hab/an de déchets qui ont été déposés dans les bacs de tri à couvercle jaune.

En 2019, le taux de refus a cependant atteint 24%, soit un quart des déchets déposés dans le bac jaune qui ont été redirigés vers le Centre de Valorisation Énergétique afin d'y être incinérés et qui ont donc occasionné un double coût de traitement.



En 2020, les équipes de votre intercommunalité ont travaillé avec le prestataire de collecte afin de diminuer ce taux de refus. En effet ; vous avez peut-être constaté que certains bacs dans votre commune n'étaient pas collectés et s'étaient vus apposer une étiquette de refus de tri. Vous avez également été sensibilisés via des communications dans notre magazine et sur notre site internet et nos réseaux sociaux.

Malgré ces actions, le taux de refus pour l'année 2020 est passé à 27%. Le confinement a amené les administrés à jeter des objets en plastique (jouets cassés, vaisselle plastique...) dans leur bac jaune alors que seuls les emballages peuvent être recyclés.

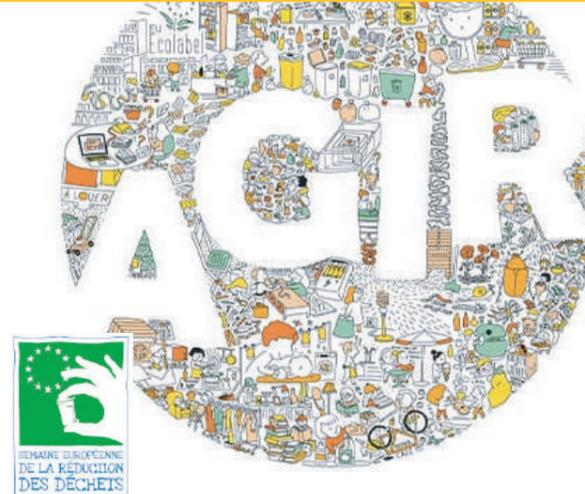
Votre collaboration est essentielle afin de garantir un tri optimum des déchets.

Aussi, voici un rappel des erreurs que nous trouvons encore dans le bac à couvercle jaune :

Les nouveaux déchets quotidiens créés par la pandémie ne sont pas recyclables : Masques, lingettes et gants doivent être déposés dans un sac fermé, présenté aux ordures ménagères.



Les emballages en verre doivent être déposés dans les bacs (à Chambly) ou bornes d'apport volontaire mis à disposition des usagers. S'ils sont jetés dans le bac jaune, ils deviennent un danger pour les agents du centre de tri et dégradent à la fois les bennes et les installations.



Venez découvrir mille et une astuces pour diminuer vos poubelles et la corvée de les sortir !

Programme sur la Thelloise

-  **Samedi 20 novembre 10h30**
Neuilly-en-Thelle
Conférence « le zéro déchet – quel intérêt ? »
-  **Samedi 20 novembre 15h**
Neuilly-en-Thelle
Atelier parent/enfant « création d'un sac à partir d'un T-shirt usagé ». *Pensez à mettre de côté un vieux T-shirt !*
-  **Mardi 23 novembre 18h30 (à confirmer avec le CPIE)**
Neuilly-en-Thelle
Atelier « Fabrication de produits ménagers » par le CPIE60
-  **Mercredi 24 novembre 9h et 14h**
Mesnil-en-Thelle & Sainte Geneviève
Lors des ateliers informatiques de la Thelloise : "L'informatique zéro déchet"
-  **Judi 25 novembre 18h30**
Neuilly-en-Thelle
Atelier « Ma cuisine zéro déchet »
-  **Vendredi 26 novembre 9h**
Hondainville
Lors des ateliers informatiques de la Thelloise : "L'informatique zéro déchet"
-  **Vendredi 26 novembre 18h30**
Neuilly-en-Thelle
Atelier « Compostage »
-  **Samedi 27 novembre 10h**
Neuilly-en-Thelle
Lors de l'atelier du RAM, «récupération sur le thème de Noël» pour les assistantes maternelles et les parents de jeunes enfants, sur inscription auprès du service Petite enfance
-  **Samedi 27 novembre 14h**
Neuilly-en-Thelle
Atelier « Jardin zéro déchet »

Ateliers gratuits et sur présentation du pass sanitaire.

Inscriptions au **03.44.26.99.50** ou par mail à **g.chabot@thelloise.fr**
Selon les mesures sanitaires en vigueur aux dates des animations, le nombre de participants pourra être limité, les horaires susceptibles d'être modifiés ou annulés.

Thelloise
Communauté de communes

Votre sécateur coupe moins bien qu'avant ?

Le geste du mois

■ Vos couteaux de cuisine aussi ?
Contactez un affûteur pour leur offrir une seconde jeunesse !
Visitez le site : www.annuaire-reparation.fr

Infos & calendriers de collecte : thelloise.fr / 03 44 26 99 50

Thelloise
Communauté de communes

Adieu le coton jetable dans la salle de bain...

Le geste du mois

■ Et bienvenue au coton lavable !
(A ajouter à votre liste pour le père Noël !)

Infos & calendriers de collecte : thelloise.fr / 03 44 26 99 50

Thelloise
Communauté de communes

Les mouchoirs en papier

Le geste du mois

■ sont des papiers d'hygiène et doivent être jetés dans la poubelle d'ordures ménagères !

Infos & calendriers de collecte : thelloise.fr / 03 44 26 99 50

Thelloise
Communauté de communes

Les filets

Le geste du mois

■ d'oranges, de clémentines et d'oignons sont des emballages et doivent être déposés dans le bac jaune

Infos & calendriers de collecte : thelloise.fr / 03 44 26 99 50



NOUVEAUTÉ 2021

- **Nouvel arrêt Bourg Centre à Chambly :** Maison de la santé (à partir du 25/09/2021)
- **Utilisation de 2 véhicules électriques** dans le parc du Pass Thelle Bus
- **Paiement en carte bleue** auprès du conducteur
- **Paiement par internet** sur la e-boutique oise-mobilite.fr
- **Paiement sur votre smartphone** avec l'appli mticket Oise

SEPTEMBRE 2021

TRANSPORT A LA DEMANDE

LIGNE RÉGULIÈRE



Service GARES

Du lundi au vendredi ou samedi*
de 6h à 9h et de 18h à 20h

* suivant les dessertes



Service BOURGS CENTRE

Du lundi au vendredi ou samedi*
de 8h à 12h30 et de 13h30 à 18h30

* suivant les dessertes

La liberté de se déplacer